Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 056-215600750-20260220-2026015-DE

Guer
Ville et Nature

République Française
Département - Morbihan

Délibérations de la Ville de Guer
Séance du 20/02/2026

L'an 2026 et le 20 Février à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Ville de GUER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Luc BLÉHER, Maire.

Date de la convocation : 06/02/2026

Nombre de membres : 29

PRESENTS : M BLÉHER Jean-Luc, Maire, Mmes : ALAUX Monique, AUGÉ Diavie Ursula, CHOTARD Chantal, GRU Nathalie, HAMON Isabelle, HERBERT Caroline, METAYER Cassandre, PIEL Mickaëlle, ROUXEL Annick (Arrivée à 18h53), SOGORB MOUTEL Annie, MM : BLANCHARD Michel, BLANDIN Jean-Yves, CARLETTO René, COLLÉAUX David, COWET Vincent, JOLY Maurice, ORHAN Jean-Claude, PIHÉRY André, POIRIER Christophe, RODRIGUEZ Paul, ROUSSEL Yvon, SARAZIN Claude

ABSENT(S) : Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : COUPEZ Marie-Laure à M CARLETTO René, HOUSSIN Yvette à MME GRU Nathalie, M. GUISSE Jean-Claude à M BLANCHARD Michel
Absent(s) : Mmes : DEBRET Emi, HÉAS-BEAUD Anne-Céline, M. LE JONCOUR Antoine

---

1. 2026 -015 SUBVENTIONS (7.5)_Associations d'intérêt local_Versement

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de délibérer quant aux subventions à verser aux associations au titre de l'exercice 2026.

Elle rappelle que la répartition principale est opérée à la fois sur le nombre et sur l'âge des adhérents de l'association, à savoir les moins ou plus de 18 ans. Le deuxième niveau de répartition prend en compte la nature des activités, à savoir une activité de loisirs ou non, une manifestation ou bien une compétition.

Pour exécution,
Le Maire,

MAIRIE DE GUER
56380 (Morbihan)

Jean-Luc BLEHER

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 056-215600750-20260220-2026015-DE

	2025	2026
ENFLOISIR (TU)	8,00	8,00
ENFECOLE (TU)	17,00	17,00
ADULTECOLE (TU)	12,00	12,00
ADULTLOISIR (TU)	5,00	5,00
EXT	75,00	75,00
SÉJOURS ENFANTS (TU)	17,00	17,00
PLANCHER (FORFAIT)	100,00	100,00
ANIMATION (FORFAIT)	650,00	650,00
SOCIAL (FORFAIT)	700,00	700,00
VIE SCOLAIRE (FORFAIT)	200,00	200,00
SPORT SCOLAIRE (FORFAIT)	450,00	450,00
PIEGEURS RAGONDINS (TU)	60,00	60,00

En déduction:	2025	2026
MAD FORFAIT	80,00	80,00
Forfait retard (par semaine de retard)	0,05	0,05

La mise à disposition de personnel professionnel d'encadrement (éducateurs sportifs) fait l'objet d'un abattement correspondant à 5% du salaire annuel consacré au travail fait pour l'association.

Les subventions exceptionnelles sont attribuées sur projet exceptionnel de l'association devant se dérouler dans l'année, sachant qu'une même association ne peut pas se voir attribuer une subvention exceptionnelle deux années de suite.

Tenant compte de l'avis de la Commission concernée, qui a fait un abattement de – 5 % par semaine de retard dans le dépôt du dossier dans une limite de 15%, le détail des propositions de subventions aux associations pourrait être le suivant :

Pour exécution,
Le Maire,

MAIRIE DE GUER
56380 (Morbihan)

Jean-Luc BLEHER

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 056-215600750-20260220-2026015-DE

CATÉGORIE	NOM DE L'ASSOCIATION	DEMANDE FONCTIONNEME	RAPPEL FONCTIONNEM	PROPOSITION N	DEMANDE EXCEPTIONNELLE	PROPOSITION N
ANIMATION	AAPPMA DE L'AIT A L'OYON	500,00 €	500,00 €	500,00 €	2 000,00 €	1 500,00 €
ANIMATION	COMITE DES FETES DE LA TELHAIE	700,00 €	650,00 €	650,00 €		
ANIMATION	SOCIETE ARCHEOLOGIQUE, GENEALOGIQUE ET	420,00 €	400,00 €	400,00 €		
ANIMATION	UGC organisation du 13/07		3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	0,00 €
ANIMATION	UGC - quinzaine commerciale		1 500,00 €	1 500,00 €	3 000,00 €	0,00 €
ANIMATION	UGC - brocante		570,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	0,00 €
ANIMATION	ASSOCIATION TOURISTIQUE DE L'OUST A BROCELIANDE	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €		
ANIMATION	SOCIETE DES COURSES HIPPIQUES DE GUER-COETQUIDAN	1 000,00 €	650,00 €	650,00 €		
ANIMATION	LES AMIS DE NOTRE DAME DE PRADO	600,00 €	600,00 €	600,00 €	600,00 €	0,00 €
ANIMATION	LA TELHAIE ANIMATION	350,00 €		350,00 €	350,00 €	0,00 €
ANIMATION	CERCLE DASE D'ETANG BENNES VANNES COETQUIDAN	250,00 €	250,00 €	250,00 €	250,00 €	0,00 €
ANIMATION	GUER, UN VENT DE LIBERTE			570,00 €	1 000,00 €	0,00 €
ANIMATION	A FLEUR D'ART	300,00 €	300,00 €	300,00 €		
AUTRE	FEDERATION DES OPEX DE France	80,00 €	80,00 €	80,00 €		
AUTRE	UNC - AFN DE GUER	500,00 €	100,00 €	100,00 €		
AUTRE	MEDAILLES MILITAIRES	100,00 €	100,00 €	100,00 €		
CULTURE	CINEGUER	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €		
CULTURE	DES MAINS D'ARTISTES	1 500,00 €	717,00 €	978,00 €		
CULTURE	UNIVERSITE DU TEMPS LIBRE DE GUER	580,00 €	580,00 €	545,00 €	Demandé sans montant	300,00 €
CULTURE	LES AMIS DE L'OEUVRE D'ADELYNE NEVEUX			0,00 €	200,00 €	200,00 €
LOISIRS	CLUB DES RETRAITES DU VAL D'OYON	250,00 €	220,00 €	180,00 €		
LOISIRS	PLAISIR DE PEINDRE		100,00 €	100,00 €	Demandé sans montant	0,00 €
LOISIRS	LES TOUJOURS AGUERRIS	600,00 €		100,00 €		
LOISIRS	SOCIETE COMMUNALE DE CHASSE DE GUER			200,00 €	Demandé sans montant	0,00 €
SOCIAL	ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG	320,00 €	200,00 €	300,00 €		
SOCIAL	LES AMIS DE LA MAISON DE RETRAITE ET DU FOYER	700,00 €	700,00 €	700,00 €		
SOCIAL	LES RESTAURANTS DU CŒUR, LES RELAIS DU CŒUR DU	820,00 €	700,00 €	700,00 €		
SOCIAL	ADMR	720,00 €	700,00 €	700,00 €		
SOCIAL	LE LOCAL	530,00 €		0,00 €		
SOCIAL	DANS LES PAS D'ANOUCHKA	2 000,00 €		0,00 €		
SPORTIF	ASEAAC SECTION AEROMODELISME			100,00 €	400,00 €	0,00 €
SPORTIF	ASEAAC SECTION TRIATHLON		911,00 €	700,00 €	2 000,00 €	0,00 €
SPORTIF	GUER COETQUIDAN RUGBY	2 000,00 €	927,00 €	1 142,00 €	15 000,00 €	0,00 €
SPORTIF	EG SECTION BASKET	1 600,00 €	1 600,00 €	1 600,00 €		
SPORTIF	EG SECTION FOOTBALL	5 300,00 €	1 500,00 €	5 145,00 €	3 240,00 €	640,00 €
SPORTIF	EG SECTION YOGA	500,00 €	500,00 €	500,00 €		
SPORTIF	FOYER CLUB DE SAINT-RAOUL (TENNIS DE TABLE)	420,00 €	400,00 €	400,00 €		
SPORTIF	L'ENTENTE PALETISTES ET BOULISTES	135,00 €	90,00 €	100,00 €	150,00 €	150,00 €
SPORTIF	TENNIS CLUB DE GUER	450,00 €	431,00 €	421,00 €		
SPORTIF	VTT CLUB DU PAYS DE GUER	250,00 €	200,00 €	115,00 €		
SPORTIF	EG SECTION DANSE	320,00 €	300,00 €	300,00 €	600,00 €	0,00 €
SPORTIF	EG BROCELIANDE RUNNING PAYS DE GUER	520,00 €	500,00 €	424,00 €	500,00 €	0,00 €
VIE SCOLAIRE	ASSOCIATION SPORTIVE CITE SCOLAIRE BROCELIANDE	500,00 €		120,00 €	500,00 €	0,00 €
VIE SCOLAIRE	APEL ECOLE STE JEANNE D'ARC	320,00 €	200,00 €	200,00 €		
VIE SCOLAIRE	FOYER SOCIO-EDUCATIF (FSE) COLLEGE BROCELIANDE	220,00 €	190,00 €	200,00 €		
VIE SCOLAIRE	APEL DU COLLEGE ST MAURICE	420,00 €	200,00 €	200,00 €		
VIE SCOLAIRE	AMICALE LAIQUE VICTOR SCHOELCHER	720,00 €		120,00 €	500,00 €	0,00 €
Z EXTERIEURES	REVES DE CLOWN					
Z EXTERIEURES	LA LIGUE CONTRE LE CANCER					
Z EXTERIEURES	FAUNE RIVERAINE DE BRETAGNE					
Z EXTERIEURES	RESEAU COHERENCE					
Z EXTERIEURES	AFM TELETHON					
Z EXTERIEURES	APF FRANCE HANDICAP					
Z EXTERIEURES	COMITE DE LIAISON CONCOURS NATIONAL DE LA					
Z EXTERIEURES	PROXIMISERVICES					
Z EXTERIEURES	SOLIDARITE PAYSANS BRETAGNE					
Z EXTERIEURES	ASSOCIATION DES CONCILIATEURS DE JUSTICE DE LA					
Z EXTERIEURES	PREVENTION ROUTIERE					
Z EXTERIEURES	ASSOCIATION REGIONALE DES LARYNGECTOMISES ET					
Z EXTERIEURES	FNMTGTA					
Z EXTERIEURES	VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE					
Z EXTERIEURES	HETRE					
Z EXTERIEURES	ECHANGE ET PARTAGE DE JL					
Z EXTERIEURES	SECOURS CATHOLIQUE CARITAS FRANCE					
Z HORS COMMISSION	COMITÉ DE JUMELAGE	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
		31 945,00 €	28 066,00 €	32 340,00 €	36 790,00 €	4 790,00 €

Pour exécution,
Le Maire,

MAIRIE DE GUER 56380 (Morbihan)

Jean-Luc BLEHER

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 056-215600750-20260220-2026015-DE

La commission Finances, Prospectives et Ressources, lors de sa séance du 28 janvier 2026, a proposé d'octroyer 32 340 € de subvention de fonctionnement et 4790,00 € de subvention exceptionnelle aux associations oeuvrant sur le territoire municipal, soit un total de 37 130 €.

A ce montant il convient d'ajouter les éléments suivants :

- 18 000 € à OBC pour l'animation annuelle du Prieuré Saint-Etienne,
- 19 760 € pour les animateurs sportifs mis à disposition des associations guéroises.

Le montant total des subventions accordées par la ville de Guer et du soutien apporté aux associations s'élève donc à 74 890 €.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir valider cette délibération.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL, Favorable : A la majorité (pour : 23 contre : 0 abstention : 1)

Mme ROUXEL n'est pas présente lors du vote
M. COLLEAUX ne prend pas par au vote

Pour exécution,
Le Maire,

MAIRIE DE GUER 56380 (Morbihan)

Jean-Luc BLEHER